



Suite à appel en cause (tgi)

Par **patriciaviolet**, le 28/05/2008 à 20:08

appelée dans une affaire de droit civil le magistrat qui organise la procédure a dit mon avocat qu'il voulait dissocier les affaires. Toutefois il a quand même donné une date pour les conclusions à mon avocat.CELA VEUT IL DIRE QUE même dissocié l'appel en cause n'est pas rejeté ? est-ce possible en termes de procédure? si c'est dissocié, mon avocat demandera un sursis à statuer, qu'en pensez vous ? rnmerci beaucoup par avancernPatricia Violet

Par novice43, le 29/05/2008 à 18:30

Bonjour,
Et qu'en penses votre avocat ? Il est payé pour cela non !
Cordialement,